



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 71 DU 6 DECEMBRE 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* PUBLICATION

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 6 décembre 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 6 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire administratif

signé : Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I - ARRETES

SECRETARIAT GENERAL.....	5
Mission d'appui au pilotage.....	5
- Délégation de signature à M. Luc LUSSON, Directeur de la réglementation et des collectivités locales.....	5

II – DIVERS

I - ARRETES

- Délégation de signature à M. Luc LUSSON, Directeur de la réglementation et des collectivités locales.

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-054 bis du 1er février 2010, relatif à l'organisation de la préfecture,

CONSIDERANT le départ en retraite de M. Michel PEPION, directeur de la réglementation et des collectivités locales depuis le 3 novembre 2010 (pour mémoire),

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

arrête

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 6 décembre 2010, délégation de signature est donnée à M. Luc LUSSON, directeur de la réglementation et des collectivités locales, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de la direction, à l'exception des circulaires aux maires et des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil régional, les conseillers régionaux, le président du conseil général, les conseillers généraux, les chefs des services régionaux et des conventions conclues au nom de l'Eta :

- toutes décisions, arrêtés et documents, y compris comptables concernant l'organisation et le fonctionnement du service sur lequel il a autorité, à l'exception des mémoires en défense présentés devant les différentes juridictions, les décisions et les arrêtés se rapportant aux objets suivants :

Code	Nature des documents
A	ÉLECTIONS, VIE ASSOCIATIVE, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE
<i>a</i>	Élections et vie associative
A1 a1	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions du bureau dans les

	domaines des élections et de la vie associative
A1 a2	Documents relatifs aux révision des listes électorales
A1 a3	Récépissés des déclarations de candidature aux élections politiques et professionnelles
A1 a4	Récépissés de déclaration d'association loi 1901, d'association syndicale libre, de fondation, de fonds de dotation
A1 a5	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant du domaine des élections et de la vie associative
b	Réglementation générale
A1 b1	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions du bureau dans le domaine de la réglementation générale
A1 b2	Carte professionnelle (agent privé de sécurité, agent immobilier, guide interprète, guide conférencier)
A1 b3	Ventes à caractère exceptionnel : périodes complémentaires de soldes et liquidation
A1 b4	Récépissés de déclaration de revendeur d'objets mobiliers
A1 b5	Agrément des gardes particuliers
A1 b6	Livrets et carnets de circulation
A1 b7	Rattachement administratif des personnes sans domicile fixe
A1 b8	Récépissés de demande d'autorisation de manifestation aérienne
A1 b9	Récépissés de déclaration d'installation temporaire de balltraps
A1 b10	Autorisation de survol
A1 b11	Dérogation aux horaires de fermeture des débits de boissons
A1 b12	Autorisation de transfert d'un débit de boissons
A1 b13	Autorisation de création d'une chambre funéraire
A1 b14	Habilitation des opérateurs funéraires
A1 b15	Dérogation aux délais d'inhumation
A1 b16	Autorisation de transport de corps et de cendres à l'étranger
A1 b17	Classement des campings, hôtels, offices, résidences, meublés de tourisme
A1 b18	Autorisation de manifestation de boxe, de course de poneys
A1 b19	Agrément des commissaires de courses hippiques
A1 b20	Autorisation de création d'entreprise de surveillance, gardiennage et transport de fonds
A1 b21	Délivrance des cartes professionnelles des salariés des entreprise de surveillance, gardiennage et transport de fonds
A1 b22	Demandes d'extrait de casier judiciaire
A1 b23	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant du domaine de la réglementation générale
A1 b24	Carte professionnelles de conducteur de taxi
A1 b25	Autorisation d'exploitation des voitures de petite remise
A1 b26	Autorisation d'enseigner la conduite des véhicules
A1 b27	Agréments d'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et des centre de formation des moniteurs d'auto-école et retraits d'agrément
A1 b28	Convocations (et secrétariat) de la Commission Départementale de la Sécurité Routière et de la Commission Départementale des taxis et Voitures de Petite remise ainsi que celles adressées aux membres du jury et aux candidats aux examens (taxi)

A1 b29	Agrément des centres de contrôle technique des véhicules et des contrôleurs techniques (autorisations, modifications, radiations). Courriers et décisions dans ce cadre
A1 b30	Fiche de communication au Ministère de l'énergie, de l'écologie, du développement durable et de la mer des informations relatives aux attributions, modifications et annulations des agréments des contrôleurs techniques de véhicules
A1 b31	Taxis, voitures de petite remise, enseignement de la conduite : attestations de dépôt de dossiers, demandes de compléments de dossiers, pièces annexes des arrêtés préfectoraux, demandes d'extrait de casier judiciaire
A1 b32	Déclaration d'option des doubles nationaux pour le service national
A1 b33	Autorisation d'exploitation d'un magasin général
A1 b34	Autorisation d'une loterie
B	CIRCULATION
a	Cartes grises
B1 a1	Certificats d'immatriculation des véhicules
B1 a2	Procès verbaux d'indisponibilité des certificats d'immatriculation signifiés sur place par huissier
B1 a3	Conventions passées dans le cadre des télé-procédures (SIV)
B1 a4	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions de la section cartes grises
B1 a5	Attestations de dépôt de dossiers relevant des attributions de la section cartes grises
B1 a6	Demandes de complément de dossiers relevant des attributions de la section cartes grises
B1 a7	Consultation liées à l'instruction des dossiers
B1 a8	Réquisitions de dossiers
B1 a9	Certificats de situation des véhicules
B1 a10	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant des attributions de la section cartes grises
b	Permis de conduire
B1 b1	Permis de conduire nationaux et internationaux
B1 b2	Récépissés de dépôt de demande de permis de conduire
B1 b3	Attestations ou récépissés provisoires de conduite délivrés conformément aux instructions reçues
B1 b4	Demandes d'authentification de permis de conduire étrangers
B1 b5	Convocations aux visites médicales
B1 b6	Décisions administratives faisant suite aux avis des commissions médicales du permis de conduire siégeant dans le département et dans les autres départements
B1 b7	Attestation de paiement de visite médicale
B1 b8	Décisions administratives liées aux suspensions administratives du permis de conduire et à la gestion du permis à points (réf 47)
B1 b9	Récépissés de remise de permis de conduire invalidés par solde nul
B1 b10	Agréments des centres dispensant des formations spécifiques (récupération de points, stage alternatif à sanction, tests psychotechniques dans le cadre des visites médicales du permis de conduire...)
B1 b11	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions de la section permis de conduire
B1 b12	Attestations de dépôt de dossiers relevant des attributions de la section permis de conduire
B1 b13	Demandes de complément de dossiers relevant des attributions de la section permis de conduire

B1 b14	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant des attributions de la section permis de conduire,
B1 b15	Documents comptables se rapportant à l'activité du bureau de la circulation
<i>c</i>	Manifestations sportives
B1 c1	Récépissés de déclaration de manifestations sportives pédestres, cyclistes, motocyclistes et automobiles n'ayant pas un caractère de compétition
B1 c2	Transmission de dossiers de randonnées (Services et Mairie)
B1 c3	Correspondances, télécopies et documents relevant des dossiers de manifestations sportive

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc LUSSON, directeur de la réglementation et des collectivités locales,, délégation de signature est donnée à Mme Mariline LEPICIER , attachée principale, chef du bureau de la circulation en ce qui concerne les matières énumérées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Luc LUSSON et de Mme Mariline LEPICIER, la délégation de signature qui leur est consentie à l'article 1er sera exercée par Mme Anne LE QUÉRÉ, attachée principale, chef du bureau de la réglementation et des élections, pour les matières autres que celles qui relèvent des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Luc LUSSON, de Mme Mariline LEPICIER et de Mme Anne LE QUÉRÉ, la délégation de signature qui leur est consentie à l'article 1er sera exercée par M. Sébastien TOURAINE, attaché principal, chef du bureau des collectivités locales, pour les matières autres que celles qui relèvent des attributions de son bureau.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'article 1er dans les domaines indiqués ci-après à :

- Mme Anne LE QUÉRÉ, attachée principale, chef du bureau de la réglementation et des élections, en ce qui concerne les décisions codifiées :

a) élections et vie associative

- A1a1 à A1a5

c) réglementation générale

- A1b1 à A1b34

à :

- M. Philippe PINAULT, secrétaire administratif de classe supérieure

en ce qui concerne les décisions codifiées :

a) élections et vie associative

- A1a1 à A1a5 et A1b32 à A1b34 en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LE QUÉRÉ

c) réglementation générale

- A1b1 à A1b31 en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne LE QUÉRÉ et de Mme Martine FORBRAS

à :

- Mme Martine FORBRAS, secrétaire administrative de classe normale

en ce qui concerne les décisions codifiées :

a) élections et vie associative

- A1a1 à A1a5 et A1b32 à A1b34 en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne LE QUÉRÉ et de M. Philippe PINAULT

c) réglementation générale

- A1b1 à A1b31 en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LE QUÉRÉ

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'article 1er dans les domaines indiqués ci-après à :

- Mme Mariline LEPICIER, attachée principale, chef du bureau de la circulation
- Mme Caroline GUILLAUME, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef de bureau,

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1a1 à B1c3

à :

- M. Laurent BALLET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la section « cartes grises », adjoint au chef de bureau,

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1a1 à B1a10

à :

- M. Hervé BLIN, adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- Mme Sylvie CALLY, adjointe administrative de 1^{ère} classe,
- Mme Marie-Pierre DERSOIR, adjointe administrative de 1^{ère} classe,
- Mme Jacqueline LEBASTARD, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe,
- Mme Françoise POUDRAY, adjointe administrative de 1^{ère} classe,
- Mme Marie-Madeleine CAVADINI, adjointe administrative de 1^{ère} classe,
- Mme Céline BOURIGAULT, adjointe administrative de 2^{ème} classe

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1a4 à B1a6 pour les affaires relevant de leurs attributions

à :

- Mme Monique GIROLAMI, adjointe administrative de 1^{ère} classe,
- Mme Stéphanie FERCHAUD, adjointe administrative de 1^{ère} classe,
- Mme Liliane EYCHENNE, adjointe technique principale de 1^{ère} classe,
- Mme Fabienne DESAIVRE, adjointe administrative de 1^{ère} classe,

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1b3, B1b5, B1b7, B1b11 à B1b14, pour les affaires relevant de leurs attributions,

à :

- Mme Annie BELLANGER, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe,
- M. Nicolas BOSSE, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Mme Marie-Ange COUPECHOUX, adjointe administrative de 1^{ère} classe,
- M. Laurent DELOLME, adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- Mme Ginette LE GAC, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe,
- M. Jean-Luc HADJEDJ, adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- M. Eric JOSEPHINE, adjoint administratif de 1^{ère} classe.

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1b2 à B1b4, B1b9, B1b11 à B1b13, pour les affaires relevant de leurs attributions,

à :

- Mme Karine MAUBOUSSIN, adjointe administrative de 1^{ère} classe,

en ce qui concerne les décisions codifiées :

- B1c2 à B1c3, pour les affaires relevant de leurs attributions,

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée à M. Sébastien TOURAINÉ, attaché principal, chef du bureau des collectivités locales, à

l'effet de signer :

- les correspondances (à l'exception de celles mentionnées à l'article 1er et les documents relevant des attributions de ce bureau, y compris les bordereaux de télécopie,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien TOURAINÉ, la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Guillaume ARVIER, attaché, adjoint au chef du bureau des collectivités locales.

Délégation est donnée à Mme Christelle BALLEZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et à Mme Nicole CAUMEL, secrétaire administrative de classe supérieure, à l'effet de signer dans leur domaine respectif :

- les bordereaux de transmission et de télécopie,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine THARREAU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et à Mme Martine GOURAUD, adjointe administrative principale de 2ème classe, à l'effet de signer dans leur domaine respectif :

- les bordereaux de transmission et de télécopie,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

Délégation est donnée à Mme Christine BROIX, secrétaire administrative de classe normale à l'effet de signer, en ce qui concerne les affaires scolaires :

- les bordereaux de transmission et de télécopie
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux

ARTICLE 6 :

L'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-060 du 04 février 2010 donnant délégation de signature à M. Michel PEPION, directeur de la réglementation et des collectivités locales modifié par l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-324 du 20 septembre 2010 est abrogé.

ARTICLE 7:

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 6 décembre 2010

Signé : Richard SAMUEL

II – DIVERS

Néant